

Bulletin officiel n° 5414 du 21 rabii I 1427 (20 avril 2006)  
Arrêté du ministre de l'énergie et des mines n° 568-06 du 30 moharrem 1427 (1er mars 2006)  
modifiant l'arrêté du ministre de l'industrie, du commerce, de l'énergie et des mines n° 336-01  
du 14 kaada 1421 (8 février 2001) accordant le permis de recherche des hydrocarbures dit  
" Safi Haute Mer 1 " à l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières, et à la  
société " Vanco International Ltd ".

Le ministre de l'énergie et des mines,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie, du commerce, de l'énergie et des mines n° 336-01 du 14  
kaada 1421 (8 février 2001) accordant le permis de recherche des hydrocarbures dit " Safi  
Haute Mer 1 " à l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières, et à la société  
" Vanco International Ltd " ;

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'énergie et des mines et du ministre des finances et de la  
privatisation n° 2088-05 du 10 hija 1425 (21 janvier 2005) approuvant l'avenant n° 3 à  
l'accord pétrolier conclu le 26 chaabane 1421 (24 novembre 2000) entre l'Office national de  
recherches et d'exploitations pétrolières représentant le Royaume du Maroc et la société  
" Vanco International Ltd ", conclu le 9 hija 1425 (20 janvier 2005) entre ledit office et la  
société " Vanco Morocco Ltd ",

Arrête :

Article premier : L'article 3 de l'arrêté n° 336-01 du 14 kaada 1421 (8 février 2001) susvisé,  
est modifié ainsi qu'il suit :

"Article 3. - Le permis de recherche " Safi Haute Mer 1 " est délivré pour une période initiale  
de cinq (5) années à compter du 22 janvier 2001."

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel.

Rabat, le 30 moharrem 1427 (1er mars 2006).  
Mohamed Boutaleb.